

L'an deux mille seize, le cinq du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PARIGNY-les-VAUX, se sont réunis dans la Salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Jacques MERCIER, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2016

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Pouvoirs : 03

Absent non excusé : 01

Démissionnaire : 01 (VINCENT Karine)

**Étaient présents** : APERS Jean-Pierre - ARGOUD-RABEH Dany – BARDEAU Mathias - BERTRAND Guy – BOIRON Brigitte - BOUET Annick - DERO Martine - MERCIER Jacques – POMMERY Vincent - ROBICHE Frédérique

**Avaient donné procuration** :

DAVIRAY Pascal a donné procuration à BARDEAU Mathias

DEVOS Nicolas a donné procuration à POMMERY Vincent

RABEH Faouzi a donné procuration à ARGOUD-RABEH Dany

**Absent** : Sylvain SALLES

Madame Annick BOUET a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2016
2. Assainissement – avenant au marché de MOE (maîtrise d'œuvre)
3. Assainissement - avenant au marché ASSTUSSEAU2016 – lot1 (réseaux)
4. Décisions modificatives comptables
5. Dotation Cantonale d'Équipement 2016
6. ONF – coupes de bois 2017
7. Compte-rendu – commission travaux du 30 septembre
8. Compte-rendu – commission fleurissement
9. Fonds de solidarité Logement 2016 – appel de fonds
10. Création d'une commission numérique
11. Motion – anti-néonicotinoïdes
12. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h35

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du 29 juin 2016.

## Assainissement – avenant au marché de MOE (maîtrise d'œuvre)

Délibération n° : 2016/047

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre intitulé MO2012ASST, passé selon la procédure adaptée Art. 74 II et 28 du CMP, et conclu avec l'entreprise GIRUS en date du 12 novembre 2012, relatif à la réalisation du second programme d'assainissement collectif de la commune,

Vu la délibération n°006/2010 du conseil municipal du 12 mars 2010 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, et autorisant le Maire de l'époque à signer les MAPA.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'assainissement 2016 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide par **13 voix « pour »** d'autoriser le Maire à :

- acter l'avenant intitulé « avenant n°1 » qui a pour objet le transfert du marché MO2012ASST détenu initialement par GIRUS dont le siège social était 1 rue Desnos à VAULX-EN-VELIN (69100), à la société GIRUS GE dont le siège social est au 3 rue Brasserie Gruber à MELUN (77000), suite à une cessation d'actifs impliquant un changement de l'actionnariat.

- conclure l'avenant intitulé « avenant n°2 » d'augmentation de la rémunération ci-après détaillé de l'entreprise GIRUS GE dans le cadre du marché MO2012ASST :

Attributaire : GIRUS GE

Marché initial du marché public :

**TRANCHE FERME « Hameau de USSEAU »**

Taux de la TVA : ..... 19.6 %

Montant HT : ..... 8.880,00 €

Montant TTC : ..... 10.620,48 €

Incidence financière de l'avenant (augmentation) :

⇒ Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : ..... 20 %

Montant HT : ..... 3.000 €

Montant TTC : ..... 3.600 €

Nouveau montant du marché public :

**TRANCHE FERME « Hameau de USSEAU »**

Taux de la TVA : ..... 20 %

Montant HT : ..... 11.880 €

Montant TTC : ..... 14.256 €

## Assainissement – avenant au marché ASSTUSSEAU2016 – lot 1 (réseau)

Délibération n° : 2016/048

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché public ASSTUSSEAU2016 et intitulé « collecte et traitement des eaux usées d'USSEAU » Lot 1 : Réseau EU et Lot 2 : Création d'une STEP filtres plantés de roseaux 80 EH,

Vu le marché public désigné et intitulé « collecte et traitement des eaux usées - LOT 1 : RESEAU EU notifié le 20 juin 2016 à l'entreprise MORINI SAS demeurant 4 route de la petite Bussière – Parc d'activités de Varennes-Vauzelles/Garchizy – 58600 GARCHIZY,

Vu la délibération du conseil municipal n°2016/040 du 29 juin 2016 relative à l'attribution des lots du marché intitulé ASSTUSSEAU2016,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'assainissement 2016 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide par **13 voix « pour »** d'autoriser le Maire à :

- conclure l'avenant intitulé « avenant n°1 » d'augmentation de la rémunération ci-après détaillé de l'entreprise MORINI SAS dans le cadre du marché ASSTUSSEAU2016 :

Attributaire – Lot 1 : MORINI SAS

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 10 semaines.

Marché initial du marché public :

Taux de la TVA : ..... 20 %  
Montant HT : ..... 221.217,00 €  
Montant TTC : ..... 265.460,40 €

Incidence financière de l'avenant (augmentation) :

⇒ Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : ..... 20 %  
Montant HT : ..... 5.038,20 €  
Montant TTC : ..... 6.045,84 €  
% d'écart introduit par l'avenant : .... 2,27 %

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : ..... 20 %  
Montant HT : ..... 226.255,20 €  
Montant TTC : ..... 271.506,24 €

### **Décisions modificatives comptables**

#### **1) Délibération n° : 2016/049 – Décision modificative n°1 – Budget assainissement**

Le Maire informe que la redevance de modernisation des réseaux à l'agence Loire Bretagne doit être imputée au compte 706129 chapitre 014 (atténuation de produits) et non pas au compte 628 chapitre 011 (charges à caractère générale) comme voté au BP assainissement 2016.

Aussi, un virement de crédits budgétaires est nécessaire :

#### **CREDITS A OUVRIR :**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
014	706129			Reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 2 540

#### **CREDITS A REDUIRE :**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	628			Divers	- 2 540

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par **13 voix « pour »** cette décision modificative comptable n° 1 du budget assainissement.

#### **2) Délibération n° : 2016/050 – Décision modificative n°3 – Budget commune**

Dans le cadre des travaux de voirie intitulé « aménagement et sécurisation de la traversée du bourg de Parigny les Vaux (mise en place de deux plateaux traversant) », il convient de régler la mission de Nièvre Ingénierie pour l'AVP des travaux.

Le Maire rappelle que ces travaux ne pourront pas commencer avant 2017 faute de subventions accordées pour ce projet.

Le décompte n° 1 à régler est de **1.009,81 € TTC**.

Aussi, afin de régler ce décompte n°1, un virement de crédits budgétaires est nécessaire :

<b>CREDITS A OUVRIR :</b>
---------------------------

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	2031	192		Frais d'étude	+ 1 100

<b>CREDITS A REDUIRE :</b>
----------------------------

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2112	192		Terrains de voirie	- 1 100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par **13 voix « pour »** cette décision modificative comptable n° 3.

### 3) Délibération n° : 2016/050 – Décision modificative n°4 – Budget commune

Le Maire propose à l'assemblée que la commune achète :

⇒ **4 barrières parking et 8 bancs à la société MEFRAN COLLECTIVITES**

Le devis proposé est de **2.064 € TTC**.

Ce devis est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aussi, afin de payer ces achats un virement de crédits budgétaires est nécessaire :

<b>CREDITS A OUVRIR :</b>
---------------------------

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2188	202		Autres	+ 500

<b>CREDITS A REDUIRE :</b>
----------------------------

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2112	192		Terrains de voirie	- 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par **13 voix « pour »** cette décision modificative comptable n° 4.

### 4) Délibération n° : 2016/050 – Décision modificative n°5 - Budget commune

Le Maire informe l'assemblée que la commune a passé à la société LACROIX SIGNALISATION la commande suivante :

⇒ **2 barrières de sécurité à installer vers le bar**

Le devis proposé est de **288,19 € TTC**.

Aussi, afin de payer cet achat un virement de crédits budgétaires est nécessaire :

<b>CREDITS A OUVRIR :</b>
---------------------------

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2188	204		Autres	+ 300

<b>CREDITS A REDUIRE :</b>
----------------------------

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2112	192		Terrains de voirie	- 300

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par **13 voix « pour »** cette décision modificative comptable n° 5.

### **Dotation Cantonale d'Équipement 2016**

**Délibération n° : 2016/051**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil que la Dotation Cantonale d'Équipement 2016 de la commune de Parigny-les-Vaux, soit affectée sur les opérations suivantes :

- Travaux d'extension de la zone traiteur de la Salle polyvalente
- Travaux à l'école : chauffage/électricité/peinture

Les plans de financement sont les suivants :

#### I) Travaux d'extension de la zone traiteur de la Salle polyvalente

##### Dépenses :

- maçonnerie/Gros-œuvre/Carrelage/Placo/Peinture....	7.966,00 € HT
- électricité.....	1.764,00 € HT
- porte PVC.....	1.886,00 € HT

Soit un total de ..... 11.616,00 € HT

##### Recettes :

- ⇒ Dotation Départementale 2016
- ⇒ Participation communale

#### II) Travaux à l'école : chauffage/électricité/peinture

##### Dépenses :

##### 1) travaux de chauffage :

- chaudière fioul à condensation.....	15.194,01 € HT
- dégazage cuve à fioul. ....	540,00 € HT
- robinets thermostatiques des radiateurs.....	2.722,66 € HT

##### 2) Mise en conformité électrique :

- électricité.....	2.177,00 € HT
--------------------	---------------

##### 3) mise en peinture des volets :

- peinture.....	2.996,68 € HT
-----------------	---------------

Soit un total de ..... 23.630,35 € HT

##### Recettes :

- ⇒ Dotation Départementale 2016
- ⇒ Participation communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'affectation de la DCE 2016 proposée, ainsi que sa répartition **par 13 voix « pour »**.

### **ONF – coupes de bois 2017**

**Délibération n° : 2016/052**

Pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par **13 voix « pour »** demande à l'Office National des Forêts :

- Forêt de Satinges : le martelage des parcelles 9 à 12 pour la délivrance aux habitants de la Commune des petites futaies martelées de qualité chauffage.

La Commune se réserve les houpriers.

Le partage des bois délivrés et l'exploitation seront placés sous la responsabilité des garants suivants (délibération n° 2014/043 du 26 mai 2014) :

- ✓ MM. APERS Jean-Pierre, POMMERY Vincent et DEVOS Nicolas en tant que titulaires,
- ✓ MM. DAVIRAY Pascal et RABEH Faouzi en tant que suppléants.

### **Compte-rendu – Commission travaux du 30 septembre**

Rappel des travaux en cours et réalisés :

- Travaux d'assainissement sur USSEAU avec l'entreprise MORINI et la SADE
- Travaux à l'école durant l'été
- Travaux à l'église : perron terminé
- Projet aménagement local d'archives, ancien vestiaire du stade, des ateliers techniques
- Etat des lieux complet de la voirie à réaliser en vue de la récupération de cette compétence à partir du 01/01/2017
- Prioriser la réfection de la route de Mougues car une canalisation de gaz peut mettre en danger les usagers
- 6 columbariums ont été achetés et seront installés après la Toussaint à l'entrée du cimetière. L'acquisition d'un logiciel OPEN CIMETIERE permettra une meilleure gestion de celui-ci. Une formation est prévue pour les élus et le personnel de secrétariat le 21 octobre à 14h
- La Pisserote et la Breugniaude sont à nettoyer (autorisation donnée par la Police de l'eau)

Un compte rendu de la commission des travaux sera réalisé par monsieur Jean-Pierre APERS, adjoint au Maire.

### **Compte-rendu – Commission fleurissement**

Monsieur Nicolas DEVOS, vice-président de la commission fleurissement a fait le tour de la commune et a établi une liste des maisons fleuries. La remise des récompenses est programmée le 07/12/2016 à la mairie.

### **Fonds de Solidarité Logement 2016 – appel de fonds**

**Délibération n° : 2016/053**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande du Conseil Départemental de la Nièvre – Pôle Solidarité et Economie Sociale en date du 23 mai 2016, pour que la commune de Parigny-les-Vaux participe financièrement au Fonds de Solidarité Logement 2016.

Après exposés des faits et discussions, le Conseil Municipal décide par **10 « abstentions » et 3 voix « contre »** de ne pas participer au financement du Fonds de Solidarité Logement 2016 du Conseil Départemental de la Nièvre.

### **Création d'une commission numérique**

Notre entrée dans l'agglomération de Nevers à compter du 01/01/2017 ne nous permet pas de bénéficier du partenariat avec ORANGE comme les 12 communes actuelles de l'agglomération de Nevers.

De ce fait, Monsieur le Maire s'est tourné vers Nièvre Numérique afin de voir les possibilités d'offres existantes pour les habitants de la commune afin de bénéficier de la fibre optique. Monsieur Fabien BAZIN, Président de Nièvre Numérique et Maire de la commune de Lormes, propose de travailler avec notre commune.

La création d'une commission numérique est proposée : Monsieur le Maire, Jacques MERCIER et les élus madame Dany ARGOUD-RABEH, messieurs Vincent POMMERY et Mathias BARDEAU se proposent pour travailler dans cette commission qui sera également proposée et ouverte aux habitants de la commune.

### **Motion – anti-néonicotinoïdes**

**Délibération n° : 2016/054**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) visant à s'opposer aux néonicotinoïdes sur le territoire national et plus particulièrement sur la commune de Parigny-les-Vaux.

Après exposés des faits et discussions, le Conseil Municipal est conscient des risques liés aux problèmes des contaminations par les pesticides et à leur utilisation, mais décide par **11 « abstentions » et 2 voix « contre »** de ne pas donner suite à la demande de vœu formulée par l'UNAF.

Le Conseil invite néanmoins l'ensemble de la population de la commune à respecter les conditions d'utilisation en matière de pesticides et d'insecticides.

### **Questions diverses**

- **Le Fil d'Ariane** : association privée s'occupant de jeunes en difficultés, demande une aide financière de 150 euros afin d'acquérir un véhicule permettant de prendre en charge des jeunes en difficultés dans le département directement au sein de l'établissement scolaire dont ils dépendent
- **Les biens sans maître** : la commune est en droit de récupérer le bien d'un propriétaire qui ne donne pas de réponse dans les 3 ans après sollicitation de la mairie.  
L'affichage se fait en mairie durant 6 mois, à l'issue, si aucune réponse n'a été donnée, la mairie est en droit d'appliquer un droit de préemption
- La présence de rats dans les locaux poubelles est signalée par monsieur Guy BERTRAND.  
L'équipe technique sera sollicitée pour nettoyer les locaux.

La séance est levée à 21h.

---

## ***Table des Délibérations***

Séance du 05 octobre 2016

Convocation du 26 septembre 2016

- Délibération n° 2016/047 : Assainissement – avenant au marché de maîtrise d'œuvre MO2012ASST – TRANCHE FERME : Hameau de USSEAU
- Délibération n° 2016/048 : Assainissement – avenant au marché ASSTUSSEAU – lot 1 (réseaux)
- Délibération n° 2016/049 : Décision modificative comptable - Budget assainissement
- Délibération n° 2016/050 : Décisions modificatives comptables - Budget Commune
- Délibération n° 2016/051 : Dotation Cantonale d'Equipement – année 2016
- Délibération n° 2016/052 : ONF – coupes de bois 2017
- Délibération n° 2016/053 : Fonds de Solidarité Logement 2016 – Appel de fonds
- Délibération n° : 2016/054 : Vœu – anti-néonicotinoïdes

*Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,  
Ont signé avec Nous les membres présents :*

Membres	Signature	Pouvoirs à (signature)
APERS Jean Pierre		
ARGOUD-RABEH Dany		
BARDEAU Mathias		
BERTRAND Guy		
BOIRON Brigitte		
BOUET Annick		
DAVIRAY Pascal		BARDEAU Mathias
DERO Martine		
DEVOS Nicolas		POMMERY Vincent
MERCIER Jacques		
POMMERY Vincent		
RABEH Faouzi		ARGOUD-RABEH Dany
ROBICHE Frédérique		
SALLES Sylvain		
<b>VINCENT Karine</b>	<b>Démissionnaire</b>	